

■ **Allo Taxi Jordan Carmen**, à Yverdon-les-Bains, CH-550-1045605-4 (FOSC du 02.12.2005, p. 14). Par décision du 17 août 2006, le Président du Tribunal de l'arrondissement de La Broye et du Nord Vaudois a prononcé la faillite du titulaire. La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 2 octobre 2006. La raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.

Journal no 12375 du 06.11.2006
(03630636 / CH-550.1.045.605-4)